

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JACQUES BERTILLON

Le nombre des enfants par famille à Paris

Journal de la société statistique de Paris, tome 29 (1888), p. 174-178

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1888__29__174_0

© Société de statistique de Paris, 1888, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LE NOMBRE DES ENFANTS PAR FAMILLE A PARIS.

Le recensement de 1886, dans le but d'éclairer le problème de la faible natalité française, a demandé à chaque recensé « combien il avait d'enfants légitimes actuellement vivants ». Cette question, dont l'intérêt est grand, n'avait été encore posée par aucun recensement français ou étranger. Cependant un auteur du siècle dernier, Moheau, avait quelques éléments sur la composition des familles à son époque. Nous allons les comparer à ceux que le recensement de 1886 a donnés dans le département de la Seine. Il convient d'ajouter immédiatement que les résultats obtenus dans le département de la Seine sont très différents de ceux que l'on a trouvés dans la France en général, les familles nombreuses paraissant tout particulièrement rares à Paris.

Moheau écrivait en 1774, à une époque où la natalité de la France était d'environ 38 naissances pour 1,000 habitants (1), c'est-à-dire qu'elle était comparable à celle de l'Angleterre et de l'Allemagne actuelles. Mais l'enquête de Moheau a été faite dans quelques régions qu'il ne désigne pas avec précision, contrairement à son habitude, et dont il dit seulement qu'elles étaient mal situées. De plus, le nombre de familles qu'il a pu recenser au point de vue du nombre des enfants est très restreint. Ce serait donc une erreur que de généraliser trop la valeur de ses résultats et de croire les proportions calculées au moyen de ses chiffres vraies pour l'ensemble de la France du XVIII^e siècle.

Sur 1,000 familles, combien avaient :

	VERS 1774 (d'après Moheau).	EN 1886 (département de la Seine).
0 enfant.	273	328
1 —	256	270
2 enfants	211	198
3 —	127	106
4 —	69	54
5 —	39	25
6 —	16	12
7 enfants et plus	9	7
Totaux.	1,000	1,000

Or, on voit que si (par une généralisation hâtive que nous venons de condamner) on regardait les chiffres qui précèdent comme traduisant l'état de la France en 1774 et en 1886, on en conclurait que les familles de plus de sept enfants étaient presque aussi exceptionnelles lorsque la France était féconde que depuis qu'elle est devenue stérile. Ce qui cause le déficit actuel, c'est la diminution du nombre des familles de 3, de 4 et de 5 enfants ; c'est parce que ces familles sont plus rares que la natalité française a diminué.

On s'en fera une idée plus exacte si l'on compte le nombre d'enfants produit par chaque catégorie de famille. Une simple multiplication suffit pour établir ce compte ; elle est faite dans le tableau suivant :

Nombre d'enfants procréés par les familles.

	VERS 1774 (d'après Moheau).	EN 1886 (département de la Seine).	DIFFÉRENCE.
De 0 enfant	0	0	0
De 1 —	256	270	+ 14
De 2 enfants	422	396	— 26
De 3 —	381	318	— 63
De 4 —	276	216	— 60
De 5 —	195	125	— 70
De 6 —	96	72	— 24
De 7 — (2).	63	49	— 14
	1,689	1,446	— 243

(1) L'enquête de Moheau n'a été faite que dans quelques régions « mal situées » et dans de mauvaises conditions.

(2) Ces derniers chiffres ne sont pas tout à fait exacts, puisque quelques-unes de ces familles ont, en réalité, un peu plus de 7 enfants.

Si impartait que soit ce calcul (car les chiffres du siècle dernier laissent certainement à désirer et ceux mêmes de 1886 ne sont pas au-dessus de tout soupçon), il tend à faire croire que c'est parce que les familles de 3, 4 et 5 enfants sont moins nombreuses que la natalité actuelle est plus faible. La diminution du nombre des familles plus nombreuses n'a qu'une importance secondaire.

Au contraire, on doit regretter l'augmentation surprenante du nombre des familles complètement stériles ; parmi elles sans doute se trouvent un certain nombre de jeunes mariés qui n'ont pas encore eue le temps d'avoir des enfants, mais ils sont compris dans le chiffre de Moheau comme ils sont compris dans celui de 1886. On ne s'explique donc pas facilement pourquoi la proportion de ces ménages stériles a tant augmenté. On a dit souvent que les ménages, en France, se contentaient volontiers d'avoir un seul enfant, mais on n'avait jamais dit qu'ils souhaitaient résolument de n'en avoir aucun. Le Dr Guiraud, de Montauban, avait noté dans son pays, l'un des moins féconds de France, le grand nombre de ménages involontairement stériles ; nous arrivons, comme on le voit, à entrevoir un résultat semblable pour le département de la Seine.

Nous voulons bien supposer que la stérilité complète est involontaire ; mais la stérilité relative, celle qui consiste à n'avoir qu'un ou deux enfants, est souvent calculée. C'est elle que devrait surtout viser le législateur. Une famille normale doit être composée de trois ou quatre enfants, dont deux destinés à remplacer les deux parents, et les autres destinés à remplacer les célibataires, les stériles, et enfin à augmenter la population. Le nombre de ces familles utiles ne saurait être trop encouragé par le législateur. Quant à celles qui sont exceptionnellement nombreuses, elles l'intéressent moins, car elles seront toujours peu fréquentes et ne fourniront jamais un appoint sérieux à la natalité.

On peut chercher, au moyen des documents parisiens, s'il est vrai que la fécondité des familles soit, en général, en raison inverse de leur position de fortune. On y arrive en comparant la fréquence de chaque catégorie de famille dans les arrondissements où la grande majorité de la population est aisée, avec ceux qui sont presque exclusivement habités par la population ouvrière.

Pour ne pas noyer le lecteur dans l'océan des chiffres, nous ne citerons que les arrondissements les plus typiques. Le sixième (Luxembourg), le huitième (Élysée) et le neuvième (Opéra) sont des arrondissements habités par une population bourgeoise aisée, et cependant le prix des loyers n'y est pas assez élevé pour en chasser les familles nombreuses. D'autre part, le treizième arrondissement (Gobelins), le dix-huitième (Montmartre) et le dix-neuvième (Buttes-Chaumont) sont principalement habités par des ouvriers pauvres. On mesurera le degré d'aisance répandue dans chacun de ces arrondissements par la fréquence des contrats de mariage qui y sont conclus, car un contrat de mariage suppose une propriété quelconque ; or, sur 1,000 mariages (1880-1884), il y a dans le sixième arrondissement 250 contrats ; dans le huitième, 339, et dans le neuvième, 307 ; tandis que dans le treizième cette proportion ne s'élève qu'à 84 ; à Montmartre, à 85, et à la Villette et quartiers voisins, à 81.

Or, voici la composition des familles dans les quartiers aisés :

Sur 1,000 familles, combien avaient en 1886 :

	6 ^e ARROND ^t .	8 ^e ARROND ^t .	9 ^e ARROND ^t .
0 enfant	342	333	366
1 —	299	290	293
2 enfants	195	216	173
3 —	91	91	106
4 —	42	42	37
5 —	17	18	14
6 —	9	6	6
7 enfants et plus	5	4	5
Totaux	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>

On remarquera combien les chiffres de ces trois arrondissements se ressemblent. Ils diffèrent moins qu'on ne l'attendait peut-être de ceux qui suivent, lesquels se rapportent aux arrondissements pauvres :

Sur 1,000 familles, combien avaient en 1886 :

	13 ^e ARROND ^t .	18 ^e ARROND ^t .	19 ^e ARROND ^t .
0 enfant	360	355	358
1 —	243	289	216
2 enfants	180	186	191
3 —	103	95	113
4 —	60	44	64
5 —	30	19	31
6 —	14	7	16
7 enfants et plus	10	5	11
Totaux	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>

Les ménages complètement stériles sont au moins aussi nombreux dans ces arrondissements pauvres que dans ceux du centre de la ville. Mais, lorsque les familles sont fécondes, elles le sont davantage. Les familles qui n'ont qu'un ou deux enfants y sont moins nombreuses ; celles qui en ont trois, ou quatre, ou cinq, ou plus encore, y sont au contraire moins rares.

Si le lecteur veut bien relire avec soin les chiffres relatifs à la composition des familles dans l'ensemble de Paris, il remarquera que (à partir des familles composées de deux enfants) *un chiffre est toujours égal à la moitié de celui qui le précède, ce qu'on verra d'ailleurs dans le tableau suivant, dans lequel nous citons, à côté des chiffres réels, les mêmes chiffres légèrement arrondis pour les besoins de notre démonstration :*

Sur 1,000 familles, combien avaient en 1886 :

	CHIFFRES RÉELS.	CHIFFRES ARRONDIS.	
2 enfants	200	200	dont la moi-
3 —	105	tié est : 100	dont la moi-
4 —	53	tié est : 50	dont la moi-
5 —	25	tié est : 25	dont la moi-
6 —	11	tié est : 13	dont la moi-
7 —	7	tié est : 7	

Entre les chiffres réels et les chiffres rigoureusement conformes à la règle établie ci-dessus, c'est à peine s'il existe une différence.

Ces chiffres peuvent être expliqués par la règle suivante, dont je ne puis fournir la preuve, mais qu'on sera sans doute tenté de croire vraie, tant elle est simple :

c'est que les familles ne sont satisfaites que lorsqu'elles ont un garçon. Si l'on suppose qu'il en soit ainsi, la régularité des chiffres qui précèdent cessera d'être surprenante.

Supposons 1,000 familles dont 200 resteront définitivement stériles, et dont 800 ont un premier enfant. Il y a à peu près autant de chances pour que cet enfant soit masculin que pour qu'il soit féminin. Dans les 400 cas où il est masculin, la famille est satisfaite et n'a pas d'autre enfant ; dans les 400 autres familles, on fait survenir un second enfant.

Ce second enfant sera dans 200 familles un garçon et alors les parents satisfaits n'ont plus d'autre enfant ; de là vient que sur 1,000 familles nous en trouvons 200 avec 2 enfants.

Mais dans les 200 autres familles où le second enfant est une fille, on fait survenir un troisième enfant. Ce troisième enfant sera dans 100 familles un garçon, et alors les parents satisfaits n'ont plus d'autre enfant ; de là vient que sur 1,000 familles nous en trouvons 100 avec 3 enfants.

Mais dans les 100 autres familles où le troisième enfant sera une fille, on fait survenir un quatrième enfant. Ce quatrième enfant sera dans 50 familles un garçon, et alors les parents satisfaits n'ont plus d'autre enfant ; de là vient que sur 1,000 familles nous en trouvons 50 avec 4 enfants, tandis que dans les 50 autres familles on engendrera des enfants jusqu'à ce que survienne un garçon.

Le raisonnement peut se poursuivre de même jusqu'au septième enfant.

Est-ce véritablement à une cause de ce genre qu'il faut attribuer la progression singulière que nous avons signalée tout à l'heure ? Il faudrait, dans ce cas, que les derniers-nés fussent tous masculins dans les familles nombreuses, ce qui n'est pas conforme à ce que semble indiquer l'observation vulgaire. Il faut remarquer d'ailleurs que le raisonnement que nous avons appliqué à la volonté fermement arrêtée d'avoir un garçon serait parfaitement applicable à la volonté également entêtée d'avoir une fille. Il nous paraît que la première de ces déterminations doit être plus fréquente que la seconde, mais il est possible que chacune d'elles existe dans un certain nombre de familles ; elles entraînent, l'une et l'autre, les mêmes conséquences numériques.

On sait que la France a une natalité beaucoup trop faible qui, malheureusement, tend à diminuer encore davantage. Si le législateur veut combattre le danger qui menace notre pays, il est inutile qu'il use ses ressources à encourager les familles de six ou sept enfants ; ces familles ne seront jamais que des exceptions trop rares pour contribuer sérieusement à relever le taux de natalité du pays. Une protection moindre, mais s'étendant sur les familles de quatre et cinq enfants vivants, serait plus efficace ; il ne serait que juste de faire retomber le poids de cette protection sur les familles moins nombreuses, puisque celles-ci se dispensent de ce lourd impôt qui consiste à élever des enfants. S'il était démontré, comme nous l'avons supposé, que généralement les familles cessent d'avoir des enfants dès qu'elles ont un fils, il suffirait peut-être, pour relever la natalité française, de protéger la naissance du second garçon.

Jacques BERTILLON.
